

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) sollicite des propositions de consultant(e)s qualifié(e)s exerçant à titre individuel ou de petites équipes pour l'aider à réviser le Code canadien de règlement des différends sportifs (1er avril 2025) (le « Code »), en vue de sa mise en œuvre le 1er janvier 2027. Le mandat se limite à harmoniser le Code avec la version définitive du Programme canadien antidopage 2027 (PCA) et à rédiger les dispositions nécessaires à l'intégration des Règles du Programme canadien pour la prévention de la manipulation de compétitions (PCPMC).

Le personnel du CRDSC dirigera le projet et effectuera une grande partie de l'analyse initiale avant la sélection du ou de la consultant(e). Celui-ci s'appuiera sur ces travaux, recommandera une structure procédurale pour intégrer les révisions et les appels prévus au PCPMC, rédigera les modifications en anglais et appuiera le processus d'examen et de concordance bilingue. Le CRDSC coordonnera les contributions ciblées d'experts et de responsables des programmes aux étapes clés du projet.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400 avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

14 octobre 2026

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Organisme	Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Date de publication de l'appel d'offres	Au plus tard le 14 octobre 2026
Date limite de réception des propositions	Les propositions doivent être transmises à applications@crdsc-sdrcc.ca par courriel au plus tard le 22 octobre 2026 à 16 h (HE).
Questions	Questions par courriel : applications@crdsc-sdrcc.ca Au plus tard le 16 octobre 2026 à 16 h (HE).
Échéancier prévu	Sélection du ou de la consultant(e) et rencontre de démarrage au plus tard le 30 octobre 2026; rédaction et soutien à la concordance jusqu'au 15 décembre, puis réponses aux commentaires d'approbation jusqu'au 22 décembre 2026. Toute demande de prolongation des délais doit faire l'objet d'une entente préalable.

Contexte et objet

Le Code régit les procédures de règlement des différends devant le CRDSC. La version définitive du PCA 2027 entre en vigueur le 1er janvier 2027. Les Règles du PCPMC sont entrées en vigueur le 15 septembre 2026, et un nombre limité d'organismes nationaux de sport les adoptent progressivement à l'automne 2026. Les deux programmes prévoient des arbitrages en première instance ou des révisions de certaines décisions de Sport Intégrité Canada, ainsi que des appels des sentences arbitrales du CRDSC devant le Tribunal d'appel.

Le CRDSC entend publier son Code révisé, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027. Le présent appel d'offres vise des travaux ciblés de rédaction et de conseil pour harmoniser le Code avec le PCA et le PCPMC, et non une révision globale du Code.

Portée du projet

Conformité au PCA et rédaction des modifications au Code

- Examiner l'analyse et le tableau de correspondance des dispositions du Code susceptibles d'être touchées, préparés par le personnel du CRDSC, et s'appuyer sur ces travaux. Compléter, avec le personnel, une comparaison disposition par disposition entre la version définitive du PCA 2027 et les dispositions du Code touchées, notamment celles concernant le Tribunal antidopage et le Tribunal d'appel, les définitions et les renvois. Consigner les modifications requises et les dispositions pertinentes du PCA dans les documents de travail partagés.
- Rédiger les modifications requises à la version anglaise, examiner et régler les questions soulevées par les commentaires de nature rédactionnelle et opérationnelle en collaboration avec le personnel du CRDSC, puis produire un projet de texte sans marques de révision et un projet avec suivi des modifications. Remettre le premier projet en anglais des modifications liées au PCA au plus tard le 13 novembre 2026 et intégrer les modifications convenues au projet de Code.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400 avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P55

14 octobre 2026

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Portée du projet

Structure procédurale et intégration du PCPMC

- Préparer une courte note sur les deux structures proposées : (1) une section du Code consacrée à la manipulation de compétitions, accompagnée des modifications nécessaires aux dispositions concernant le Tribunal d'appel; ou (2) des règles de procédure distinctes incorporées par renvoi au Code. Expliquer les conséquences importantes de chaque structure et recommander une approche. Le CRDSC consultera des conseiller(ère)s ciblé(e)s et confirmera l'orientation de la rédaction après réception de cette note, qui doit être remise au plus tard le 13 novembre 2026.
- Rédiger les dispositions correspondant à la structure retenue, y compris les dispositions nécessaires en première instance et en appel, les modifications corrélatives au Code et, si cette option est retenue, l'ensemble des règles de procédure distinctes. S'appuyer sur le tableau de correspondance préparé par le personnel du CRDSC et veiller à la concordance des dispositions générales ou d'appel touchées avec les Règles définitives du PCPMC.
- Vérifier la conformité des dispositions proposées aux Règles définitives du PCPMC. Soumettre au CRDSC les incompatibilités apparentes ou les choix de politique afin d'obtenir ses instructions.

Collaboration et remise des livrables

- Participer à de courtes séances de travail avec le personnel du CRDSC, suivre les instructions de rédaction et consigner ses recommandations et réponses dans les documents de travail tenus par le personnel. Le CRDSC pourra solliciter des commentaires ciblés de conseiller(ère)s d'expérience (par exemple, des arbitres du CRDSC ou des avocat(e)s) sur l'approche relative au PCPMC et les principales dispositions proposées, dans de courts délais d'examen. Aucun groupe de travail permanent n'est envisagé.
- Appuyer les échanges ciblés avec Sport intégrité Canada lorsque le CRDSC demande des précisions sur les programmes PCA ou PCPMC au regard des modifications proposées au Code.
- Réviser les projets de texte à la suite de leur examen par le personnel et les conseiller(ère)s du CRDSC, expliquer les choix importants et répondre aux questions de fond soulevées pendant la traduction et l'établissement de la concordance entre les versions anglaise et française. Fournir un sommaire succinct des modifications et les motifs à l'appui des choix de rédaction nécessaires aux processus d'approbation du comité et du conseil d'administration du CRDSC.

Le CRDSC fera traduire le texte en français par des fournisseurs externes ou au moyen de ses ressources internes, ou les deux, et dirigera l'établissement de la concordance bilingue. Le(a) consultant(e) rédigera en anglais, réglera les questions de fond avec le personnel et mettra à jour le texte anglais au besoin.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400 avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P55

14 octobre 2026

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Livrables et échéancier

Date cible	Livrable ou étape du projet
Au plus tard le 30 octobre 2026	Sélection du ou de la consultant(e) et rencontre de démarrage. Confirmer avec le responsable du projet au CRDSC le plan de travail, les versions définitives des documents sources, le tableau de correspondance initial préparé par le personnel, les périodes d'examen et l'échéancier.
Au plus tard le 13 novembre 2026	Analyse initiale et projet de modifications liées au PCA. Compléter avec le personnel du CRDSC le tableau de correspondance des dispositions du PCA. Remettre le premier projet en anglais des modifications liées au PCA, en versions sans marques de révision et avec suivi des modifications, ainsi qu'une courte note sur la structure d'intégration du PCPMC accompagnée d'une recommandation. Le CRDSC pourra consulter des conseillers avant de confirmer l'orientation de la rédaction.
Au plus tard le 27 novembre 2026	Projet complet en anglais. Remettre le projet complet de Code sans marques de révision et une version avec suivi des modifications, y compris les dispositions relatives au PCPMC et les règles de procédure distinctes, si cette option est retenue, ainsi qu'une brève explication des modifications importantes pour examen par le personnel du CRDSC.
Au plus tard le 4 décembre 2026	Projet révisé en anglais. Régler les questions soulevées par les commentaires ciblés avec le personnel du CRDSC, réviser le texte et expliquer comment les questions importantes ont été traitées. Les dispositions stabilisées pourront être traduites plus tôt.
Au plus tard le 11 décembre 2026	Concordance et soutien à l'approbation. Régler les questions de fond soulevées pendant la traduction et l'établissement de la concordance bilingue, mettre à jour le texte anglais au besoin et fournir le sommaire succinct des modifications ainsi que les motifs à l'appui des choix de rédaction.
15 décembre 2026 *Échéance ferme	Code bilingue définitif prêt pour l'approbation du conseil d'administration. Remettre les fichiers anglais définitifs, en versions sans marques de révision et avec suivi des modifications, les règles de procédure distinctes, le cas échéant, et le sommaire des modifications. Le CRDSC complète et valide la version bilingue et les documents d'approbation.
Au plus tard le 22 décembre 2026 *Échéance ferme	Réunions et approbations du comité et du conseil d'administration terminées. Le(a) consultant(e) répondra rapidement aux derniers commentaires d'approbation. La publication et la mise en œuvre suivront sous la responsabilité du CRDSC.
1er janvier 2027	Entrée en vigueur du Code révisé approuvé. Le CRDSC dirige la mise en œuvre; il s'agit de la date de prise d'effet du projet, et non d'une étape supplémentaire de rédaction pour le(a) consultant(e).

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400 avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P55

14 octobre 2026

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Livrables et échéancier

Les dates intermédiaires sont des cibles de planification et pourront être ajustées avec l'approbation du CRDSC selon l'avancement des travaux. Le Code bilingue définitif doit être prêt pour l'approbation du conseil d'administration du CRDSC au plus tard le 15 décembre 2026, et les réunions ainsi que les approbations du comité et du conseil d'administration doivent être terminées au plus tard le 22 décembre 2026.

Les fournisseurs de services potentiels doivent démontrer leur disponibilité pour respecter les échéances de rédaction et répondre aux commentaires d'approbation jusqu'au 22 décembre 2026. Le CRDSC pourra faire traduire les dispositions stabilisées avant que le texte anglais complet soit finalisé. Les textes du Code doivent être remis sous forme de fichiers MS Word modifiables, en versions sans marques de révision et avec suivi des modifications; les tableaux de travail et les registres de suivi peuvent être remis en format Word ou tableur modifiable.

Modalités de travail et limites du mandat

Le personnel du CRDSC dirigera le projet, préparera une grande partie de l'analyse initiale avant la sélection du ou de la consultant(e) et fournira les documents sources, le contexte opérationnel, les tableaux de correspondance entre le PCA et le Code ainsi qu'entre le PCPMC et le Code, de même que les instructions. Le responsable du projet au CRDSC sera chargé d'examiner et d'approuver les livrables du ou de la consultant(e) aux fins de l'exécution du contrat, de gérer les versions et le registre des décisions, de coordonner les contributions ciblées, la traduction et la concordance, et de préparer les documents relatifs à la gouvernance et à la mise en œuvre. Le personnel et la direction du CRDSC confirmeront les orientations de rédaction; le comité et le conseil d'administration exerceront leurs rôles respectifs de surveillance et d'approbation. Le(a) consultant(e) doit signaler les travaux qui dépassent le mandat avant de les entreprendre. Les services supplémentaires nécessitent une autorisation écrite, une structure d'honoraires convenue et un échéancier qui respecte les échéances fermes.

Le(a) consultant(e) devrait préserver la confidentialité des renseignements non publics, déclarer les conflits d'intérêts réels ou potentiels (par exemple, ceux impliquant le CRDSC, Sport intégrité Canada, des procédures en cours ou des fonctions envisagées) et éviter de participer à des dossiers où son indépendance pourrait raisonnablement être mise en doute sans l'autorisation expresse du CRDSC. Les obligations de confidentialité du ou de la consultant(e) demeurent en vigueur après l'achèvement ou la résiliation du mandat.

Le CRDSC conservera les documents finaux et l'historique des versions conformément au contrat; tous les livrables provisoires et définitifs, documents de travail, notes de recherche, notes de rédaction et autres documents connexes préparés dans le cadre du contrat deviendront la propriété exclusive du CRDSC dès le paiement.

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Qualifications

- Expérience démontrée en droit du sport au Canada et dans les procédures devant le CRDSC ou des instances sportives comparables, ainsi que de solides connaissances en droit administratif, en arbitrage ou en procédure devant les tribunaux.
- Une expérience des processus antidopage et d'intégrité dans le sport est fortement souhaitée.
- Capacité démontrée à rédiger des règles de procédure précises et à harmoniser des instruments dont les dispositions se recoupent.
- Capacité ou volonté de travailler efficacement et en collaboration avec une équipe consultative externe, de s'appuyer sur les analyses initiales, de tenir compte des contributions ciblées d'experts, de traduire les instructions en textes précis, de gérer les révisions et de respecter les étapes prévues.
- Capacité ou volonté de collaborer efficacement au processus d'examen en anglais et en français du CRDSC. La maîtrise du français constitue un atout.

Une personne ou une équipe peut soumissionner. Une équipe soumissionnaire doit identifier la personne responsable de la rédaction, le rôle et la disponibilité de chaque personne proposée ainsi que tout sous-traitant.

Droits et confidentialité

Toutes les réponses, demandes de renseignements et correspondances relatives au présent appel d'offres ou y faisant référence, ainsi que tous les autres rapports, graphiques, présentations, calendriers, pièces et documents soumis par les soumissionnaires, deviendront la propriété du CRDSC dès leur réception et ne seront pas retournés au soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent aviser le CRDSC par écrit et à l'avance de la présence de documents protégés par des droits de propriété ou confidentiels dans leur proposition et justifier pourquoi ces documents ne devraient pas être rendus publics.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400 avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P55

14 octobre 2026

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Contenu des propositions et honoraires

Veuillez soumettre une proposition concise, de préférence d'au plus huit pages, à l'exclusion des curriculums vitæ, les curriculums vitæ de toutes les personnes ou de tous les membres de l'équipe, ainsi qu'au moins un court exemple de travail. La proposition doit présenter les éléments suivants :

- Une compréhension des deux volets du mandat et des structures proposées pour le PCPMC; une approche pratique pour s'appuyer sur l'analyse initiale du personnel du CRDSC, compléter la comparaison entre les programmes et le Code et rédiger les modifications.
- Un échéancier des étapes conforme aux dates du présent appel d'offres, précisant les personnes affectées au projet, le nombre estimé de jours ou d'heures par tâche, leur disponibilité à compter de la sélection du ou de la consultant(e), au plus tard le 30 octobre, et jusqu'au 22 décembre 2026, ainsi que leur capacité à régler les questions de traduction et de concordance en décembre.
- Des exemples pertinents de rédaction de règles de procédure, de conception de tribunaux ou de travaux comparables, accompagnés de deux références que le CRDSC pourra contacter.
- Des honoraires professionnels forfaitaires pour les services requis, ventilés par livrable ou étape; les hypothèses relatives aux réunions et aux cycles de révision; les taxes et dépenses prévues indiquées séparément; ainsi que le prix total proposé en dollars canadiens. Inclure les tarifs pour les travaux supplémentaires autorisés par écrit. Le forfait doit couvrir la rédaction, les révisions, le soutien à la concordance et les réponses du ou de la consultant(e) aux commentaires d'approbation jusqu'au 22 décembre 2026. Le CRDSC prendra séparément les dispositions nécessaires à la traduction.
- Une déclaration des conflits d'intérêts actuels ou prévisibles et une méthode proposée pour les gérer; toute limite concernant la disponibilité ou le recours à des sous-traitants.

Préciser les hypothèses importantes, les risques liés à la réalisation du mandat et les limites de disponibilité, puis expliquer comment ils seraient gérés dans les délais prévus. Le CRDSC pourra clarifier ou négocier la portée des travaux et la tarification avec un ou plusieurs fournisseurs de services potentiels, conformément à son processus d'approvisionnement.

Évaluation et attribution du contrat

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Conformité à la portée, aux livrables et à l'échéancier du projet;
- Expérience et réputation du ou des consultant(e)s, ou de l'équipe, en lien avec les exigences du projet;
- Qualifications professionnelles des personnes affectées au projet; et
- Compétitivité du coût et du niveau des services fournis.

Le CRDSC pourra rencontrer en entrevue les fournisseurs de services potentiels présélectionnés et vérifier leurs références. Il se réserve le droit de communiquer avec toute personne donnée en référence ainsi qu'avec d'autres personnes qu'il connaît et qui pourraient raisonnablement servir de références.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400 avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P55

14 octobre 2026

Appel d'offres pour des services de consultation

Révision du Code canadien de règlement des différends sportifs

Modification, suspension et annulation

Le CRDSC se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, de suspendre, d'annuler ou de relancer le présent appel d'offres, de rejeter une ou toutes les propositions et de négocier avec un ou plusieurs fournisseurs de services potentiels. La publication du présent appel d'offres n'oblige pas le CRDSC à attribuer un contrat; toute attribution est subordonnée à ses approbations et à une entente écrite.

Conflits d'intérêts

Les soumissionnaires doivent déclarer tout mandat actuel ou récent qui pourrait raisonnablement créer une apparence de conflit d'intérêts en lien avec l'objet du présent mandat. Le CRDSC se réserve le droit de déterminer si une circonstance déclarée peut être gérée, nécessite des mesures d'atténuation ou rend une proposition inadmissible.

Questions

Les questions concernant le présent appel d'offres doivent être transmises à applications@crdsc-sdrcc.ca avant 16 h (HE) le 16 octobre 2026. Les réponses seront communiquées à tous les soumissionnaires intéressés connus du CRDSC à ce moment-là.

Dépôt des propositions

Toutes les propositions doivent être envoyées uniquement par courriel à applications@crdsc-sdrcc.ca, dans un seul fichier PDF d'au plus 5 Mo, et reçues au plus tard le 22 octobre 2026 à 16 h (HE).

Documents de référence

Code canadien de règlement des différends sportifs de 2025

Règles du PCPMC, version 1.0 datée du 15 septembre 2026

Page de consultation sur le PCA 2027

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400 avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P55

14 octobre 2026